

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 22 JUIN 2017

N° 2017-07-08

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133

Présents (mini 30) : **38**

Nombre de voix

En exercice : 252

Présentes : 46

Exprimées par pouvoirs : 105

Total (mini 127) : 151

Quorum atteint

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 6 voix)**

Anne-Sophie RIGAULT

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

**34 représentants des communes, communes associées et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, André BALANDREAU, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Guy FAURE, José FERNANDES, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Patrick LIEVAUX, Henriette MARTINEZ, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Christiane NICOLAS suppléante, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Geneviève VEUX suppléante.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre Yves BOCHATON et Dominique GUEYTTE à André AUBERIC, Rosy FERRIGNO et Eliane BARREILLE à Marcel BAGARD, Mounir AARAB et Claude AURIAS à Christian BARTHEYE, Alain D'HEILLY à Sébastien BERNARD, Caroline YAFFEE et Béatrice ALLIROL à Michel COUBAT, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Guy FAURE, Didier-Claude BLANC et Ghislaine SAVIN à José FERNANDES, Jeannie DENIEAULT et Jean SCHÜLER à Evelyne GAUTHIER, Stéphane CLOSSE à Didier GIREN, Gérard TENOUX et Françoise PINET à Christian GODART, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Sylvie LAMBERT et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Marie-Pierre MOUTON et Corinne MOULIN à Henriette MARTINEZ, Viviane COURBET et Pierre SCHIAZZA (le Saix) à Marie-Pierre MONIER, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Dominique MALLIE et Gérard COUPON à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Catherine NESTEROVITCH et Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean Marc ARCHAMBAULT et Pierre SCHIAZZA (CCBD) à Michel ROLLAND, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Claude BAS, Hugues BENEYTON, Françoise CASALINO, Fabienne DARINI, Roger DIDIER, Damien DURANCEAU, Chantal EYMEOD, Bruno LAGIER, Anne LORNE, Bernard MATHIEU, Franck MUCKE, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Invités excusés

Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons

Participaient également à la réunion :

Viviane JOTTAY suppléante

Christophe BONAL (DDT 26), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention de partenariat entre le Parc, le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes et le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme

La Présidente expose :

Les Communes adhérentes au Syndicat mixte du parc ont toutes transféré leur compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'électricité (AODE) à des syndicats de taille départementale :

- ◆ Le SDED pour les communes du département de la Drôme ;
- ◆ Le SyME05 pour les communes du département des Hautes Alpes ;

La multiplicité des acteurs dans le domaine de l'énergie et les dynamiques régionales différentes sont susceptibles d'engendrer des traitements différents dans l'application des politiques territoriales souhaitées par le Parc des Baronnies Provençales. Dans le but d'éviter ce type d'écueil, les Président(s) du SDED, du SyME05 et du Parc ont convenu de travailler sur une synergie d'actions pour la mise en valeur du territoire couvert par le Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

Cette convention vise à préciser les engagements des parties contractantes.

Les objectifs stratégiques pour le territoire, partagés entre le Syndicat mixte du Parc et les Syndicats d'énergie, doivent conduire à un partenariat homogène sur tout le territoire couvert par le Parc. En fonction des domaines d'activités des AODE et de la Charte du Parc, les sujets proposés dans le cadre d'une convention de partenariat sont notamment :


- Les actions liées à la maîtrise de la demande en énergie
- Les travaux sur les réseaux de distribution d'énergie électrique
- L'éclairage public
- La mobilité douce et le développement des infrastructures de recharges publiques pour les véhicules électriques
- Le développement des énergies renouvelables
- L'autoconsommation

La Présidente propose de signer une convention de partenariat précisant les engagements de chacun.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Autorise** la Présidente à signer la convention de partenariat.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ